

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : acide chlorhydrique 16%
Formule brute : HCl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Aucun renseignement disponible

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roam Chemie bvba
Industrieterrein Centrum-Zuid 2053
3530 Houthalen - Belgium
T +32 (0)11 60 29 78 - F 32 (0)11 60 29 79
QSHE@roamchemie.com - www.roamchemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H335
Skin Irrit. 2 H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

: Attention

Mentions de danger (CLP) :

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence (CLP) :

: P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide chlorhydrique	(n° CAS) 7647-01-0 (Numéro CE) 231-595-7 (Numéro index) 017-002-01-X	16	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
acide chlorhydrique	(n° CAS) 7647-01-0 (Numéro CE) 231-595-7 (Numéro index) 017-002-01-X	(C >= 10) STOT SE 3, H335 (10 <= C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 <= C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Médecin: administrer un spray corticoïde. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer à l'eau. Couvrir les yeux avec des pansements stériles. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Toux. Gorge sèche/mal de gorge.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Picotement/irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritation du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire. Vision trouble. Larmoiement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausées. Vomissements. Irritation des muqueuses gastro-intestinales.
Symptômes chroniques	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Teint rouge.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les agents d'extinction à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION INDIRECT. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz. Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Voir "Manipulation" pour choix en matériaux d'emballage. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Réaction dangereuse: mesurer le mélange gaz-air explosif. Réaction: diluer les gaz/vapeurs inflammables/toxiques.

Procédés de nettoyage : Rincer petites quantités du liquide répandu avec eau en abondance. Neutraliser le produit répandu avec chaux pulvérisée soude (carbonate de sodium) ou chaux éteinte. Pelleter produit absorbé dans fûts en plastique. Matériau approprié du récipient: voir "Manipulation". Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Interdictions de stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents d'oxydation. bases (fortes). métaux.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : refermable. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: polyéthylène. verre. grès/porcelaine. acier avec revêtement caoutchouc intérieur. MATERIAU A EVITER: acier. aluminium. fer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide chlorhydrique		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	8 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	15 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	8 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	5 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	10 ppm
acide chlorhydrique		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	8 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	15 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	8 mg/m ³

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

acide chlorhydrique		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	5 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	10 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau : OFFRENT UNE EXCELLENTE RESISTANCE : caoutchouc au butyle, caoutchouc naturel, néoprène, viton. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE : PVC, tétrafluoréthylène. OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE : polyéthylène. OFFRENT UNE MAUVAISE RESISTANCE : PVA

Protection des mains : Gants

Protection oculaire : Ecran facial

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires : Concentration élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre B. Concentration élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre E

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Masse moléculaire : 36,46 g/mol

Couleur : Incolore à jaune clair.

Odeur : Odeur irritante/piquante.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Température de décomposition : Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1

Masse volumique : 1000 kg/m³

Solubilité : Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans l'acide acétique.
Eau: Complète

Log Pow : 0,25 (QSAR)

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition : Sans objet

Teneur en COV : Sans objet

Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Propriétés physiques dépendent de la concentration. La matière a une réaction acide.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Se décompose suite à une montée en température: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques (chlore). Réagit violemment avec (certaines) bases: dégagement de chaleur. Réagit avec les oxydants (forts): libération de gaz/vapeurs (très) toxiques (chlore). Réagit avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

acide chlorhydrique	
DL50 orale rat	237 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5,01 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Groupe IARC : 3

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - air : Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Pollue les eaux souterraines. Peu nocif pour les poissons. Changement de pH.

acide chlorhydrique	
CL50 poisson 1	282 mg/l (96 h; Gambusia affinis; Matière pure)
CL50 poissons 2	862 mg/l (Leuciscus idus; Matière pure)
TLM poisson 1	282 ppm (96 h; Gambusia affinis; Matière pure)

acide chlorhydrique	
CL50 poisson 1	282 mg/l (96 h; Gambusia affinis; Matière pure)
CE50 Daphnie 1	< 56 mg/l (72 h; Daphnia magna; Matière pure)
CL50 poissons 2	862 mg/l (Leuciscus idus; Matière pure)
TLM poisson 1	282 ppm (96 h; Gambusia affinis; Matière pure)

12.2. Persistance et dégradabilité

acide chlorhydrique	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

acide chlorhydrique	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide chlorhydrique	
Log Pow	0,25 (QSAR)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

acide chlorhydrique	
Log Pow	0,3
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

acide chlorhydrique	
Ecologie - sol	Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.

acide chlorhydrique	
Ecologie - sol	Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Porter en centre de traitement physicochimique/biologique.

Indications complémentaires : LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 01. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 06 01 02* - acide chlorhydrique

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1789
N° ONU (IMDG)	: 1789
N° ONU (IATA)	: 1789
N° ONU (ADN)	: 1789
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACIDE CHLORHYDRIQUE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ACIDE CHLORHYDRIQUE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Hydrochloric acid
Désignation officielle de transport (ADN)	: HYDROCHLORIC ACID
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis
Code de classification (ADR) : C1
Dispositions spéciales (ADR) : 520
Quantités limitées (ADR) : 11
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T8
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis
Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B20
Instructions pour citernes (IMDG) : T8
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : C
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid. An aqueous solution of the gas hydrogen chloride. Highly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Not subject
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Dispositions spéciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 8L

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C1
Dispositions spéciales (ADN) : 52
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E2
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0
Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

acide chlorhydrique 16%

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

hydrochloric acid 16% n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Sans objet

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

SDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit